BARÊME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

34 Grande Rue 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE
chateauneuf45@guyhoquet.com
02 38 600 800

Transaction

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Prix du bien	Honoraires (TTC)
De 0 à 49 999 €	Forfait 5 000 €
De 50 000 à 99 999 €	9 %
De 100 000 à 159 999 €	7 %
De 160 000 à 259 999 €	6 %
Au-delà de 260 000 €	5 %
Terrain jusqu'à 60 000 € De 60 001 à 80 000 € Au-delà de 80 001 €	Forfait 5 000 € 9 % 8 %

Location

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie règlementaire et révisable chaque année (*article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier*). »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	6% du loyer annuel HC ou 8 € / m² *
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	150 € ou 3 € / m² *
HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	6% du loyer annuel HC ou 8 € / m² *
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	150 € ou 3 € / m² *

*Les honoraires appliqués seront ceux s'avérant les plus favorables aux clients

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%

09 / 03 / 2021